



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°17/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Mardi 12 avril à 17h30

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)* du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni auditorium de l'Arche Bernadette, 1 rue de Lorraine à Thaon-Les-Vosges sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Vote du Budget
Primitif 2022

Mme ARNOULD Nicole est nommée secrétaire de séance

**DATE DE
CONVOCAION**

18/03/2022

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, BERTRAND Hervé, BŒUF Patrick, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FERRY Martine, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, POIRAT Hervé, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, THIERY François, THOMAS Dominique, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick.

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE
PRESENTS**

44

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

1

SONT EXCUSES

ADAM Christine, BALAUD Frédéric, BEDON Julie, BOGARD Gérard, BOYÉ Pascale, BŒUF Patrick, COLNÉ Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, DELGENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DREVET Frédéric, FATET Pascal, FOURNIER Michel, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HUMBERT Nicolas, LABAT Antoine, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MULLER Stéphane, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PARVÉ Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PIERRE Gabriel, RELION Marie-Chantal, RICHARD Xavier, SIMONIN Stéphane, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel donne pouvoir à AIGLE Alain, VAGNE Daniel.

**NOMBRE DE
VOTANTS**

45

SONT ABSENTS

ALBERTOLI Patrick, BAILLY Pierre, CASSAGNE Philippe, HATIER Maurice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LASSERONT Elisabeth, SAVOY Violette.

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

45

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 10 février 2022,

Il est proposé au comité syndical d'arrêter le budget primitif 2022 comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement	2 289 977,69 €	1 992 565,47 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		297 412,22 €
Total section de fonctionnement	2 289 977,69 €	2 289 977,69 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement (y compris 1068)	278 380,00 €	411 720,00 €
Reste à réaliser 2021	431 261,92 €	345 001,29 €
D 001 Déficit d'investissement reporté	45 059,37 €	
Total section de fonctionnement	756 721,29 €	756 721,29 €

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

ADOPTENT le Budget Primitif du PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges pour l'exercice 2022

AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Yannick VILLEMEN





NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU PETR DU PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES**

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation.

Le rapport des orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 10 février 2022 a permis de définir les grands objectifs du budget primitif 2022 nécessaires à l'activité globale du PETR, à savoir :

- La poursuite du travail de sécurisation de la collectivité engagée en 2021 ;
- Le développement de la fonction d'ingénierie ;
- La montée en gamme de l'offre de service France Services ;
- La poursuite du développement de la politique Pays d'Art et d'Histoire ;
- La poursuite du travail autour de l'aménagement durable du territoire.

Au 1^{er} janvier 2022, la population totale du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges s'élève à 140 585 habitants, soit une augmentation totale de 59 habitants répercutée sur les participations financières des collectivités membres, lesquelles sont calculées sur les mêmes bases que 2020 selon une clé de répartition proportionnelle à la population légale en vigueur. La seule variation concernera les communes ayant adhéré à la politique Pays d'art et d'histoire (+0,04 € par habitant par rapport à 2021).

Ce budget primitif est établi après le vote du compte administratif 2021, ce qui implique que les résultats 2021 sont affectés dans ce budget, ainsi que les restes à réaliser tant en dépenses, qu'en recettes, en section d'investissement.

Le budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

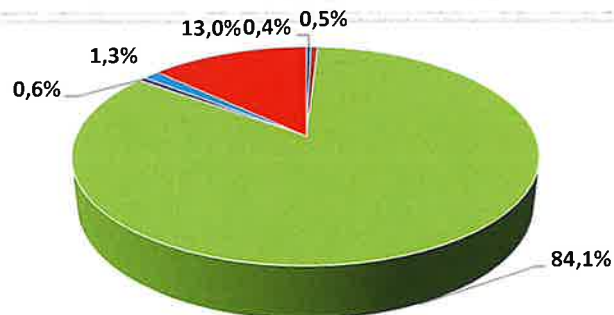
- | | |
|-----------------------------------------------|----------------|
| - En dépenses et recettes de fonctionnement : | 2 289 977,69 € |
| - En dépenses et recettes d'investissement : | 756 721,29 € |

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes de fonctionnement s'établissent comme suit en opérations réelles et opération d'ordre :

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2021	Crédits 2022
002	Solde d'exécution reporté	158 200,19 €	
013	Atténuations de charges	-	9 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	59 000,00 €	12 517,48 €
74	Dotations, subventions et participations	1 776 128,81 €	1 926 397,99 €
75	Autres produits de gestion courante	-	13 950,00 €
77	Produits exceptionnels	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 993 329,00 €	1 961 865,47 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 700,00 €	30 700,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 700,00 €	30 700,00 €
TOTAL		2 024 029,00 €	1 992 565,47 €
OO2 : Résultat 2021 reporté			297 412,22 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 289 977,69 €

BP 2022 - Les recettes de fonctionnement



- Atténuations de charges
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Résultat 2021 reporté

Le chapitre 70 s'explique par la refacturation des Maisons de services au public au PETR du Pays de Remiremont pour les sites implantés sur son territoire, la refacturation du poste d'éducateur sport et santé à APS Vosges dans le cadre d'une convention, ainsi que les recettes liées à la Régie de recettes sport santé pour les locations de vélos.

Les évolutions entre 2021 et 2022 s'expliquent par :

- Un arrêt du dispositif sport santé à compter du mois de mars 2022 au regard des arbitrages rendus dans le cadre du projet de territoire de la collectivité le 9 décembre dernier, couplé au départ anticipé de l'agent ;
- Une prévision d'arrêt progressif de la gestion des Maisons du Vélo et du Port d'Epinal dans le cadre de la rétrocession des maisons du vélo à la communauté d'agglomération d'Epinal ;
- Une prévision prudente sur le montant de la participation du PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées dans le cadre de la convention de gestion des sites France Services – le cadre de collaboration a vocation à s'arrêter à partir du mois de juillet 2022. L'audit informatique conduit en 2021 avait mis en exergue les risques juridiques sensibles pour le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Le chapitre 74 tient compte majoritairement des contributions des collectivités membres et des participations d'autres organismes, ainsi que des différentes subventions attendues.

Il est à préciser que les participations financières des collectivités membres, calculées selon une clé de répartition à l'habitant, selon la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2022, restent à l'identique de celles notifiées en 2020 (8,94 € par habitant). Dans le cadre du vote du DOB, les membres du comité syndical ont souhaité retenir une approche prudente dans l'attente de l'avancée du travail sur la rétrocession des Maisons du Vélo, couplé à l'analyse du développement des actions au niveau des secteurs ingénierie et Pays d'art et d'histoire.

On note notamment :

- Une augmentation des subventions de l'Etat au regard des actions du dispositif des médiateurs numériques (les montants mentionnés ont été recroisés avec la Banque des territoires – cela intègre également le maintien des financements FNADT-FIO via la labellisation opérée des 10 sites France Services) et du portage d'un poste de VTA (volontariat territorial en administration) ;
- Un maintien du soutien du Conseil Départemental au titre de l'animation du programme LEADER couplé au versement de la subvention afférente à la formalisation du projet de territoire. Le point particulier pour cette année est l'identification du versement d'une avance estimée à 50 K€ dans le cadre de la convention territoriale d'exercice concerté au titre de la politique France Services (point confirmé lors du comité des gestionnaires du 7 mars dernier) ;
- Pour la Région, il est prévu le maintien de l'aide pour le soutien à l'ingénierie.

Pour le BP 2022, une évolution importante par rapport au BP 2021, mais également au CA 2021 concerne la prévision à la hausse des subventions FSE et LEADER. Pour le FSE, une notification a été opérée pour la subvention 2018 (65 951 €) – par prudence, rien n'a été prévu pour la convention 2019 même si le dossier est en bonne voie ce qui pourra donner lieu à une décision modificative en juin 2022.

Pour le programme LEADER, la remise à plat de la gestion a permis de faire avancer le traitement des dossiers et notamment ceux concernant la structure d'animation et de gestion (2019 à 2021) et ainsi que celui sur le patrimoine naturel.

Le chapitre 013 prévoit des recettes compte tenu des arrêts en cours de la chargée de mission administration et RH, mais également d'un congé maternité identifié sur le secteur France Services.

Le chapitre 75 concerne la part afférente aux tickets restaurant. La hausse par rapport à 2021 provient de l'augmentation prévue de la masse salariale.

Le chapitre 042 porte sur des opérations d'ordre liées aux reprises sur subventions.

Le chapitre 78 n'a rien de prévu afin d'être prudent concernant la gestion de la fermeture de la SEM les insolites du patrimoine (179 K€ de provisions pour risque entre les exercices 2021 et 2022).

b) Les dépenses de fonctionnement s'établissent comme suit en opérations réelles et opération d'ordre :

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2021	Crédits 2022
O11	Charges à caractère général	420 700,00 €	577 545,00 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 018 000,00 €	1 182 458,00 €
65	Autres charges de gestion courante	97 500,00 €	181 639,00 €
66	Charges financières	14 800,00 €	13 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	30 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	-	85 432,24 €
O22	Dépenses imprévues	114 628,00 €	37 576,22 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 667 128,00 €	2 108 150,46 €
O23	Virement à la section d'investissement	209 901,00 €	20 527,23 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 000,00 €	161 300,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		356 901,00 €	181 827,23 €
TOTAL		2 024 029,00 €	2 289 977,69 €

Le chapitre 011 concerne les charges à caractère général : électricité, eau, carburant, alimentation, fournitures, prestations de services, étude, informatique, téléphonie, frais postaux, assurances, frais de mission et déplacement, publication, location de terminaux de paiement pour les Maisons du vélo et diverses autres charges.

Les principales évolutions par rapport à l'exercice 2021 concernent :

- La prévision à la hausse des coûts de l'énergie ;
- Les coûts de fonctionnement du CIAP qui devrait commencer à fonctionner à compter de l'été 2022 ;

- Une ligne 611 avec le maintien des contrats existants (Berger Levrault, copieurs) mais intégrant le développement de prestations PAH (traduction des films en anglais du CIAP), prestation coopération au titre d'une action LEADER et le versement d'une avance au titre du projet du guide du routard ;
- Une hausse de la ligne 617 avec le versement des prestations opérées en 2021 (audit informatique et réactualisation de la charte forestière), la fin des études relevant du PAT (avec la CCI et la chambre d'agriculture), la conduite de l'analyse des besoins sociaux (point vu en commission services aux populations du 7 mars dernier) et enfin la démarche d'accompagnement pour formaliser la candidature du GAL afin de porter de nouveau le programme LEADER ;
- La ligne 6226 concerne les coûts d'avocats dans le cadre de la démarche de dissolution de la SEM les insolites du patrimoine (35 K€ de prévu par sécurité). De même, il a été provisionné des crédits dans l'optique des frais de géomètre pour l'acquisition du terrain à l'euro symbolique de la Maison du Vélo de Xertigny ;
- La ligne 6256 concernant les frais de mission est en hausse en prévision de la mise en place de l'itinérance France Services en cours de travail ;
- La ligne 6262 est en hausse dans le cadre de la prévision du changement potentiel de gestion avec la ville d'Epinal amenant à avoir pendant une période deux contrats courant en même temps.

Le chapitre 012 concerne les charges de personnel et frais assimilés avec une hausse par rapport au CA 2021 car :

- Arrivée du 2^{ème} chargé de mission LEADER en janvier 2022 portant à 2 ETP ce secteur compte tenu du rattrapage attendu sur cette politique au risque de faire perdre des crédits LEADER au territoire (965 K€ restant à engager). En outre, il s'agit également d'accompagner le travail de préparation de candidature du GAL pour porter le programme LEADER au titre de la nouvelle programmation des fonds européens ;
- L'arrivée des deux postes de conseillers numériques (secteurs CCVCSO et Xertigny-La Vôge-les-Bains) ;
- Le recrutement d'un VTA pour porter le travail autour du plan biodiversité, accompagner le développement des actions d'ingénierie ;
- Le recours à un agent itinérant France Services afin d'assurer les remplacements nécessaires (point validé en commission services aux populations le 7 mars derniers). De même, les trois postes d'emplois d'aides seront à leur arrêt remplacés par des emplois de droit commun afin de sécuriser l'exercice des missions. En effet, le bilan du travail conduit par les agents en poste ne donne pas pleinement satisfaction ;
- L'arrivée le 14 mars 2022 du 3^{ème} poste Pays d'art et d'histoire conformément aux engagements pris auprès de la DRAC dans le cadre du dossier d'extension du périmètre ;
- Le maintien du recours à un apprenti pour accompagner la cheffe de service en charge du dispositif PAT comme c'est actuellement le cas ;
- Parallèlement, le PETR n'aura pas recours à des vacataires pour la gestion des Maisons du Vélo (travail avec l'office du tourisme de la CAE). Il en sera de même pour le dernier poste d'agent Maison du Vélo au titre de la rétrocession à venir des Maisons du Vélo (programmé pour août 2022). De même, le budget prévoit la suppression du poste d'animateur du dispositif sport santé à compter de mars 2022.

Le chapitre 65 portent sur les indemnités des élus, la coordination départementale pour France Services, ainsi que des charges diverses.

A noter que par rapport à 2021, les principales évolutions concernent :

- Le reversement de la subvention Etat au titre du PAT à la ville d'Epinal (139 239 €) ;
- L'arrêt du versement de la subvention de fonctionnement au GIP ITE-FOB compte tenu de la procédure de dissolution en cours de la structure ;
- La baisse du montant de la subvention relative à la coordination départementale au titre de France Services. En effet, le Conseil Départemental perçoit dorénavant un financement de l'Etat pour cette mission

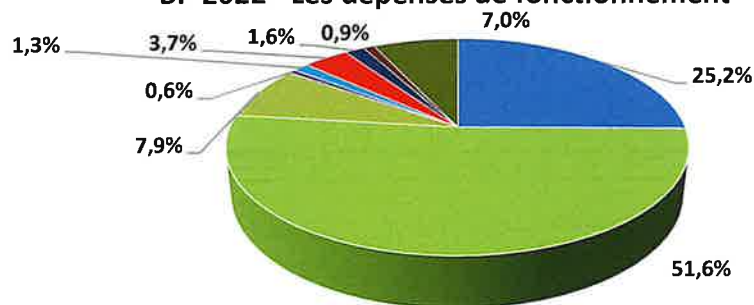
Le chapitre 66 ne voit pas d'évolution particulière par rapport au CA 2021.

Le chapitre 67 concerne des charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

Le chapitre 68 poursuit le cap validé lors de la décision modificative du comité syndical du 2^{ème} septembre 2021. En effet, il s'agit ici de poursuivre la provision pour risque dans le cadre de la démarche de dissolution de la SEM les insolites du patrimoine.

Les chapitres 023 et 042 relèvent des opérations d'ordre portant sur les amortissements des immobilisations et sur des virements à la section d'investissement.

BP 2022 - Les dépenses de fonctionnement



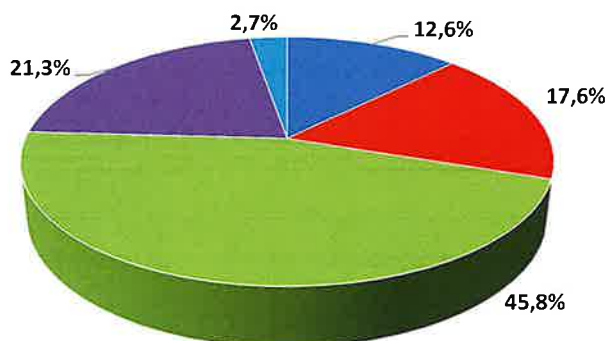
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges financières
- Dotations aux amortissements
- Virement à la section d'investissement

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes d'investissement s'établissent comme suit en opérations réelles et opérations d'ordre :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2021	RAR 2021	Crédits nouveaux 2022	Total crédits 2022
001	Solde d'exécution reporté	-	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	117 375,81 €		94 972,77 €	94 972,77 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	317 459,19 €	-	133 320,00 €	133 320,00 €
13	Subventions d'investissement	722 644,00 €	345 001,29 €	1 600,00 €	346 601,29 €
O24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		1 157 479,00 €	345 001,29 €	229 892,77 €	574 894,06 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	147 000,00 €	-	161 300,00 €	161 300,00 €
O41	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
O21	Virement de la section de fonctionnement	209 901,00 €	-	20 527,23 €	20 527,23 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		356 901,00 €	-	181 827,23 €	181 827,23 €
TOTAL		1 514 380,00 €	345 001,29 €	411 720,00 €	756 721,29 €

BP 2022 - Les recettes d'investissement



- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)
- Excédents de fonctionnement capitalisés
- Subventions d'investissement
- Opérations d'ordre entre sections
- Virement de la section de fonctionnement

Le chapitre 10 concerne les dotations qui sont constituées du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement capitalisé constaté au compte administratif 2021. Pour le FCTVA, un travail de sécurisation a été opéré avec :

- La régularisation de l'opération du CIAP avec un positionnement sur la ligne 2313 : construction et non construction sur sol d'autrui – point vu avec les services de la trésorerie ;
- L'acquisition du terrain où se situe la Maison du Vélo de Xertigny (basculement sur du 2313) – point vu avec le bureau en charge du FCTVA au niveau des services de la Préfecture.

Le chapitre 13 concerne les subventions d'investissement sollicitées pour l'opération d'investissement (la mise en place du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire. Cela intègre la scénographie du CIAP (avec le solde de la subvention DRAC).

De même, sont bien entendus intégrés les soldes de subventions DSIL (2017 et 2019), Conseil Régional et Départemental.

b) Les dépenses d'investissement s'établissent comme suit en opérations réelles et opération d'ordre :

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2021	RAR 2021	Crédits nouveaux 2022	Total crédits 2022
001	Solde d'exécution reporté	248 937,57 €	-	47 059,37 €	47 059,37 €
16	Emprunts et dettes assimilées	115 078,00 €	-	103 700,00 €	103 700,00 €
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	-	28 500,00 €	28 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	171 900,43 €	-	80 500,00 €	80 500,00 €
23	Immobilisations en cours	892 764,00 €	431 261,92 €	20 000,00 €	451 261,92 €
26	Participations et créances rattachées	-	-	-	-
O20	Dépenses imprévues	30 000,00 €	-	15 000,00 €	15 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 483 680,00	431 261,92 €	294 759,37 €	726 021,29 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	30 700,00 €	-	30 700,00 €	30 700,00 €
O41	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 700,00 €	-	30 700,00 €	30 700,00 €
TOTAL		1 514 380,00 €	431 261,92 €	325 439,37 €	756 721,29 €

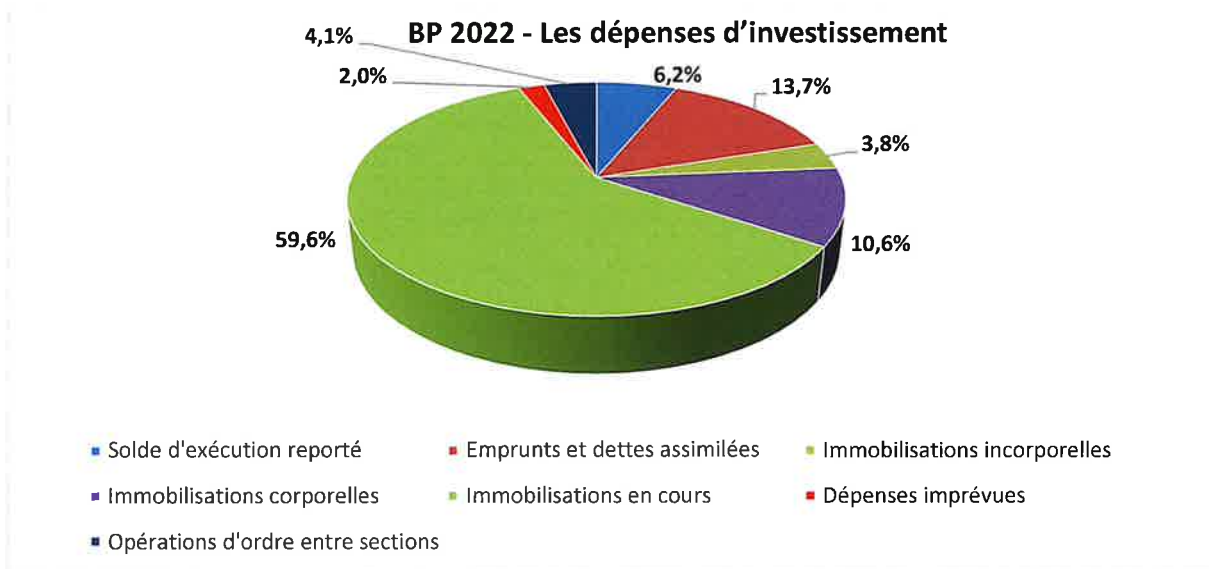
Le chapitre 16 concerne les dépenses liées aux emprunts : échéances de remboursement du capital.

Le chapitre 20 concerne les immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de licences informatiques.

Le chapitre 21 concerne les immobilisations corporelles qui regroupent la fin des travaux pour l'acquisition du matériel numérique pour le CIAP, le matériel divers (table de Mash up notamment), les frais de notaires inhérents à l'achat du terrain où se situe la Maison du Vélo de Xertigny et le remplacement du parc informatique des agents du siège au regard de l'audit informatique conduit fin 2021.

Le chapitre 23 concerne les immobilisations en cours pour la poursuite des travaux du CIAP auquel s'ajoute le marché de la scénographie (MAPA notifié le 29/03/2021 avec intégration d'une enveloppe pour de potentiels surcoûts – connexion réseau notamment)

Le chapitre 040 porte sur les opérations d'ordre liées à la reprise des subventions.



IV. ETAT DE LA DETTE

1. Les emprunts contractés

Montant emprunté	Capital restant dû au 01/01/2022	Annuité Capital en 2022	Annuité Intérêts en 2022
1 333 400,00 €	943 694,18 €	116 736,12 €	9 718,91 €

Les emprunts ci-dessus ont été contractés pour financer la Maison du Vélo d'Epinal, la Maison du Vélo de Xertigny, le bâtiment du CIAP, les matériels et outillages techniques pour l'atelier Xylolab et le marché informatique.

A noter par rapport au BP 2021, l'emprunt lié au rachat des matériels informatiques et mobiliers pour les MSAP est arrivé à échéance le 30 avril 2021.

2. Ligne de trésorerie de 400.000 € ouverte auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel pour couvrir les besoins de trésorerie – Taux Euribor 3 mois + 0,60%

V. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Supports de postes existants	Effectifs pourvus
Technique	Ingénieur principal	A	1	1
	Adjoint technique	C	2	2
Administrative	Attaché principal	A	1	1
	Attaché territorial	A	4	2
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
	Rédacteur	B	1	1
	Adjoint administratif	C	12	10
Sportive	éducateur des activités physiques et sportives	B	1	1
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1
TOTAL effectifs du PETR			24	20
Administrative /Contrats de projet	Conseiller numérique France Service	C	4	2
Parcours Emploi compétences	Emplois aidés CAE		4	3
TOTAL avec emplois aidés			32	25

Il est à préciser que :

- 2 agents de catégorie A sont en position de disponibilité pour convenances personnelles,
- 1 agent de catégorie A est en position de détachement.

En 2022, il est intégré une évolution des effectifs, afin de renforcer les équipes par le lancement de divers recrutements, comme suit :

- 1 poste de chargé de mission du programme Leader (prise de poste le 17 janvier 2022),
- 1 poste d'agent d'accueil polyvalent du Pays d'Art et d'Histoire (prise d'effet du poste au 14 mars 2022),
- 2 postes de médiateurs numériques (dispositif financé par l'Etat sur 2 ans sur la base d'une rémunération au SMIC) avec des arrivées à compter du 17 janvier 2022 ;
- L'arrivée d'un VTA pour développer l'action du service ingénierie ;
- Le recrutement d'un agent itinérant France Services pour gérer les remplacements sur les 10 sites du réseau du PETR ;
- Le recours à des guides conférenciers dans le cadre de la politique du Pays d'Art et d'Histoire, de même qu'un poste d'apprenti pour appuyer l'action de la politique du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Le renfort potentiel de postes pour des surcroûts d'activités temporaires ou saisonniers (cf. délibérations passées lors du comité syndical du 10 février 2022).

Parallèlement, il est prévu :

- Le non renouvellement du poste d'animateur Sport Santé dans le cadre de son arrêt le 14 mars 2022 ;
- Le non-renouvellement du 1^{er} poste d'agent Maison du Vélo suite à son départ début janvier 2022 – il en sera de même pour le 2^{ème} poste dans le cadre de la rétrocession des Maisons du Vélo ;
- Le non-recrutement de vacataires pour la gestion des Maisons du Vélo.